RÉGION
NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

Monsieur David Clavière
Préfet du Calvados
Préfecture du Calvados
Rue Daniel Huet
14038 CAEN cedex

Caen, le 22 OCT. 2026

Objet du dossier : Dossier d'autorisation Stellantis

Votre dossier n° D26-09877 est suivi par
Catherine Cardin, responsable du pôle Biomasse et chaleur renouvelable

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 19 août 2026, vous avez sollicité l'avis de la Région Normandie concernant la demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques présentée par la société Stellantis sur les communes de Cormelles-le-Royal et Mondeville.

La géothermie constitue un atout stratégique pour la transition énergétique. En mobilisant une ressource locale, renouvelable et disponible en continu, elle participe à la diversification du mix énergétique, à la décarbonation des activités économiques et au renforcement de la souveraineté de notre territoire.

La Normandie dispose d'un potentiel géothermique encore largement mobilisable. C'est la raison pour laquelle elle a soutenu, dans le cadre des travaux préparatoires à la PPE n°3, des objectifs ambitieux de développement de la filière, visant une production de chaleur géothermique de 400 GWh à l'horizon 2030 et de 1 000 GWh à l'horizon 2035. Le projet porté par Stellantis s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il présente donc un intérêt certain pour le territoire en concourant pleinement à l'atteinte des objectifs de transition énergétique de la Normandie.

Aussi après examen des éléments transmis à mes services et dans l'attente de celui de la Mission régionale d'autorité environnementale de l'Etat comme le prévoit le processus de consultation réglementaire, la Région Normandie émet un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Hervé Morin